

CITÉ DE DORVAL

Le 19 mars 2024

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 18 mars 2024, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Madame Karen Loko, Greffière et directrice des affaires juridiques

1. OUVERTURE

CM2403 106

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le point 6.4 relatif à la demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale est modifié pour retirer toute référence au 235, avenue Dorval.

Le point 7.1 intitulé « Résolution d'appui à un scénario de division du territoire en six districts électoraux - Élections municipales du 2 novembre 2025 » est retiré.

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2024 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 107

1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal.

1. Une résidente de l'avenue Roy remercie le conseil pour l'installation de **panneaux de signalisation** en français, anglais et inuktitut localisés entre le centre commercial et le centre Ullivik.

2. Un résident du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore adresse une question concernant l'enfouissement des câbles de **fibre optique** dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville de Dorval.

3. Une résidente du boulevard Pine Beach adresse une question concernant le **stationnement de nuit** dans le secteur de Pine Beach nord.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions concernant la question de la résidente).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le maire et le conseiller Pascal Brault)

4. Un résident de l'avenue St-Charles adresse des questions concernant : 1) les **feux de circulation** dans le village; 2) **l'utilisation continue du stationnement du Golf Dorval** par un contractant de la Cité de Dorval et 3) les **enregistrements des séances du conseil** sur le site internet.

(Le maire invite le résident à prendre connaissance des dispositions du règlement de régie interne du conseil).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions concernant la première question du résident).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend à nouveau la parole pour adresser des questions au maire relativement à la deuxième question du résident).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller et le maire).

(Finalement, avec l'accord du maire, le conseiller Brault prend la parole pour adresser des questions au maire relativement à la troisième question du résident).

5. Un résident de l'avenue de l'Église demande un suivi concernant les **problèmes de circulation à l'intersection des avenues Dawson et Lilas**.

(À la demande du maire, le conseiller Paul Trudeau prend la parole pour répondre à la question du résident).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions concernant la question du résident).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

6. Un résident de Vaudreuil demande un suivi concernant : 1) Une rencontre d'information avec la **Santé publique**; et 2) la **haie** située à l'intersection des avenues Cardinal et Javelin.

7. Une résidente de l'avenue Thorncrest demande un suivi concernant le projet de restructuration du bâtiment de l'**ancien CHSLD Herron**.

(À la demande du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour répondre à la question de la résidente).

8. Une résidente du croissant McNicoll adresse des questions concernant : 1) l'utilisation du **Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval** pour le milieu culturel ; 2) le projet de **jardin collectif** au parc Royal-Dixie; et 3) les **PIIA** concernant le 940, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore et le 235, avenue Dorval.

9. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette adresse des questions concernant : 1) **l'itinérance** à Dorval et la création d'un refuge; 2) le projet « **Résidence Harmonie-Dorval** » située sur l'avenue Dawson; et 3) la lettre ouverte sur **l'aide d'urgence** transmise par le Comité d'Action des Locataires de l'Ouest-de-l'Île.

10. Un résident de l'avenue Martin adresse des questions concernant : 1) l'intérêt **archéologique** du parc St-Charles derrière les terrains de tennis; et 2) **la sécurité dans le parc** en cas de création d'un chemin dans le cadre de la phase II du **réaménagement du parc St-Charles**.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions concernant la question du résident).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

11. Une résidente de l'avenue Boylan félicite la Cité pour l'aménagement du parc St-Charles et adresse une question concernant l'ajout de **panneaux d'interdiction de chiens dans l'aire de jeux** du parc.

12. Un résident du cercle Handfield adresse des questions concernant : 1) la nécessité d'un **théâtre communautaire** sur le territoire de l'ouest de l'île; 2) le rapport sur l'état de l'annexe de la propriété du **12 Dahlia**; et 3) L'échéancier de présentation du rapport issu de la consultation citoyenne sur le **plan directeur pour l'aménagement des parcs, des espaces verts et des bâtiments de loisirs et culture**.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions concernant la troisième question du résident).

(Le maire rappelle au conseiller Pascal Brault le contenu du règlement de régie interne du conseil et lui demande de retirer ses mots).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

(Avec l'accord du maire, le directeur général prend la parole pour apporter des précisions concernant la troisième question du résident).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour apporter des précisions concernant la troisième question du résident).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter d'autres précisions concernant la troisième question du résident).

(Le maire rappelle les dispositions du règlement sur la régie interne.)

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour apporter d'autres précisions concernant la troisième question du résident).

13. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore adresse des questions concernant : 1) la participation des conseillers à **l'assemblée générale de la TQSOI (Table de Quartier Sud de l'Ouest-de-l'Île)**; 2) le **registre des immeubles vacants** et leur entretien; 3) le **processus de recrutement et de sélection des employés** de la Cité de Dorval.

14. Une résidente de l'avenue Graham adresse une question concernant la **dérogation mineure** accordée au 502, avenue Graham.

15. Une résidente de l'avenue Claude adresse une question relevant du **Comité de l'environnement**.

(À la demande du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour apporter des précisions concernant la question de la résidente).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions concernant la question de la résidente).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour apporter des précisions concernant la question de la résidente).

2. APPROBATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

CM2403 108

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LÉGISLATION

CM2403 109

3.1 Règlement sur la délégation de pouvoirs - Dépôt des rapports de décisions déléguées

Le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 6 février au 4 mars 2024 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005 est déposé devant le Conseil.

4. CONTRATS ET ENTENTES

CM2403 110

4.1 Autorisation de signature - Modification des résolutions CM2310 433 et CM2401 031 - Entente de regroupement révisée avec les villes de Beaconsfield, Kirkland et Mont-Royal relativement à la prise en charge de la collecte sélective par Éco Entreprise Québec (ÉEQ) - Ajout de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2310 433 adoptée le 23 octobre 2023, le Conseil a autorisé la création du regroupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal visées à l'article 24 du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*;

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2401 031 adoptée le 22 janvier 2024, le Conseil a autorisé la signature d'une entente intermunicipale avec les villes de Beaconsfield, Kirkland et Mont-Royal établissant les modalités de leur coopération dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective et du partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ);

ATTENDU la signature de ladite entente par les municipalités parties le 20 février 2024;

ATTENDU la demande d'ajout au regroupement de municipalités de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en date du 27 février 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'ajout de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au regroupement des municipalités de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective et du partenariat à intervenir avec Éco Entreprises Québec;

DE MODIFIER les résolutions numéros CM2310 433 et CM2401 031 adoptées respectivement les 23 octobre 2023 et 24 janvier 2024 en conséquence;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente intermunicipale révisée avec les villes de Beaconsfield, Kirkland, Mont-Royal et Sainte-Anne-de-Bellevue établissant les modalités de leur coopération dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective et du partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 111

4.2 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec équipements (TP2023-41) - Globocam Montréal inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public TP2023-41 pour la fourniture et la livraison de deux camions 6 roues et d'un camion 10 roues avec équipements, la Division des ressources matérielles a reçu une seule soumission conforme;

ATTENDU QUE la société Globocam Montréal inc. a déposé une soumission conforme pour la fourniture et livraison d'un seul camion 10 roues avec équipements;

ATTENDU QUE le prix proposé par le soumissionnaire accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Cité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité s'est entendue avec le seul soumissionnaire conforme pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit la société Globocam Montréal inc., le contrat TP2023-41 pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec cabine et châssis avec harnais, charrue et aile, incluant une garantie prolongée de 160 000 km ou 60 mois, pour un montant total de 581 327,27 \$ TTC, tel que convenu à l'issue des négociations visant à diminuer le prix soumissionné;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la société Globocam Montréal inc.;

D'AUTORISER la disposition du véhicule no 48-08 (Marque Peterbild, Modèle 340, année 2008) appartenant à la Cité de Dorval, donné en échange à la société Globocam Montréal inc., au montant de 8 048,25 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 01 271 00 001 (véhicule d'échange) et 23 040 14 000, projet 2024-51, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 112

4.3 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la fourniture d'un camion 6 roues avec benne basculante et accessoires pour le service de la foresterie urbaine (TP2023-04-1) - Équipements Twin inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public TP2023-04-1 pour la fourniture d'un camion 6 roues avec benne basculante et accessoires pour le service de la foresterie urbaine, la Division des ressources matérielles a reçu une seule soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit la société Équipements Twin inc., le contrat TP2023-04-1, au montant soumissionné de 644 894,78 \$ TTC, pour l'achat d'un camion 6 roues de marque Kenworth TT880, année 2023, avec benne basculante et accessoires et la garantie prolongée de 320 000 km ou 60 mois;

D'AUTORISER la disposition du véhicule de la Cité no 028-98 (Marque International 4900 DT 466E, année 1998), donné en échange à la société Équipements Twin inc., au montant de 9 198,00 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 01 271 00 001 (véhicule d'échange) et 23 040 14 000, projet 2024-52, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 113

4.4 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la fourniture et la plantation de 350 arbres, l'entretien et l'arrosage d'arbres sur l'emprise publique dans les secteurs des institutions, commerces et industries (ICI) (TP2024-17) - Terrassement Sylvain Labrecque Inc.

ATTENDU QUE la Cité de Dorval souhaite, via son projet de plantation et d'augmentation de la canopée sur son territoire, planter dans un avenir proche environ 1000 arbres supplémentaires sur l'emprise publique dans les secteurs des institutions, commerces et industries (ICI);

ATTENDU QUE par les résolutions numéros CM2208 375 et CM2308 338, deux contrats relatifs à la plantation et à l'entretien de 350 arbres d'une durée de trois (3) années ont été adjugés en 2022 et en 2023;

ATTENDU QUE dans le but de poursuivre son objectif de réduire les îlots de chaleur et d'améliorer le taux de couverture de la canopée urbaine, la Cité de Dorval désire octroyer un troisième contrat d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 350 arbres supplémentaires;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres TP2024-17 relatif à la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres sur les terrains des ICI, la Division des ressources matérielles a reçu sept (7) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Terrassement Sylvain Labrecque Inc., le contrat TP2024-17 relatif à la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres sur l'emprise publique dans les secteurs des ICI, pour une période de trois (3) ans avec une année d'option de renouvellement, incluant une garantie de 2 ans sur la vie des arbres ainsi que tous les matériaux nécessaires à la réussite du contrat, au montant global de 312 667,45 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 22 février 2024;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la société Terrassement Sylvain Labrecque inc., au montant global de 312 667,45 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 54 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 114

4.5 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à l'entretien ménager et sanitaire du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD) (TP2024-10) - Conciergerie SPEICO inc.

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a récemment lancé un appel d'offres public TP2024-10 pour l'entretien ménager et sanitaire du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD);

ATTENDU QUE cet appel d'offres répond à un besoin crucial d'assurer la pérennité et la qualité des services offerts au public par le CASD;

ATTENDU QUE le CASD est une infrastructure très appréciée et fortement fréquentée par le public et les citoyens de Dorval, comme en témoignent les statistiques d'achalandage fournies par le Service des Loisirs et de la Culture;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 26 février 2024, deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire conforme a obtenu la note de passage de 70 exigée aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de section - Ressources matérielles d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat TP2024-10 relatif à l'entretien ménager et sanitaire du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD) au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la société Conciergerie SPEICO inc., pour un montant total de 1 923 383,33 \$ TTC pour les trois premières années, avec deux (2) années d'options de renouvellement d'une (1) année chacune, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027 et du 1^{er} mai 2027 au 30 avril 2029 pour les deux (2) années en option, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 44 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 115

4.6 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la production d'eau de baignade du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD) (TP2024-12) - SODEM INC.

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a récemment lancé un appel d'offres public TP2024-12 pour la production d'eau de baignade du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD);

ATTENDU QUE cet appel d'offres répond à un besoin crucial d'assurer la pérennité et la qualité des services offerts au public par le CASD;

ATTENDU QUE le CASD est une infrastructure très appréciée et fortement fréquentée par le public et les citoyens de Dorval, comme en témoignent les statistiques d'achalandage fournies par le Service des Loisirs et de la Culture;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 26 février 2024, deux soumissions ont été reçues dont une seule a été considérée conforme;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de section - ressources matérielles d'adjuger le contrat au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat TP2024-12 relatif à la production d'eau de baignade du complexe aquatique et sportif de Dorval au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la société SODEM INC., pour un montant total de 1 677 027,97 \$ TTC pour une période de trois (3) années, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 44 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 116

4.7 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture d'un balai ramasseur pour chargeuse frontale avec réservoir d'eau et benne de ramassage (TP2024-07) - Longus Équipement inc.

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres TP2024-07 par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'un balai ramasseur pour chargeuse frontale avec réservoir d'eau et benne de ramassage;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Longus Équipement inc., le contrat TP2024-07 relatif à la fourniture d'un balai ramasseur pour chargeuse frontale avec réservoir d'eau et benne de ramassage, au montant total de 65 880,68 \$ TTC, incluant la garantie prolongée de douze mois, conformément à sa soumission ouverte le 2 février 2024;

D'IMPUTER au poste budgétaire 23 040 16 000, projet 2024-36, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 117

4.8 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux d'ouverture et de fermeture des terrains du Club de tennis municipal de Dorval et la fourniture de sacs de calcium et sacs de « Har-Tru » pour entreposage (LC2024-01) - Avantage Court Inc.

ATTENDU l'appel d'offres LC2024-01 par voie d'invitation écrite à trois (3) sociétés, pour la réalisation des travaux d'ouverture et de fermeture de huit (8) terrains de tennis en terre battue ainsi que la fourniture de sacs de calcium et sacs de « Har-Tru » pour entreposage, en vue des travaux d'entretien des terrains par les membres du Club pour la saison 2024, avec deux options de renouvellement pour les saisons 2025 et 2026;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER à la société Avantage Court Inc., seule entreprise ayant soumissionné, le contrat relatif à l'exécution des travaux d'ouverture et de fermeture des huit (8) terrains de tennis en terre battue et la fourniture de sacs de calcium et de sacs de « Har-tru » du Club de tennis municipal de Dorval, pour la saison 2024, au montant global de 22 702,96 \$ TTC, conformément à sa soumission, le tout assorti de deux (2) options de renouvellement pour les saisons 2025 et 2026;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la firme « Avantage court inc. » pour la saison 2024, au montant de 22 702,96 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 58 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 118

4.9 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour le contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en place (IM2023-02Lab) – Construction de la patinoire extérieure réfrigérée et recouverte - Laboratoire GS inc.

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2308 355 adoptée le 28 août 2023, le conseil a adjugé à Les Entreprises QMD inc., pour un montant total de 9 090 370,47 \$ TTC, incluant l'option 1 pour la fourniture et l'installation de panneaux solaires, le contrat IM2023-02 relatif à la conception, la construction et la mise en service d'une patinoire extérieure réfrigérée et recouverte;

ATTENDU QUE le contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en place doivent être effectués pendant la durée des travaux;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite IM2023-02Lab, la Division des ressources matérielles a reçu trois soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus soumissionnaire conforme, soit la société Laboratoire GS inc., le contrat IM2023-02Lab pour des services de contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en place dans le cadre du projet de construction de la patinoire extérieure réfrigérée et recouverte, pour un montant total de 73 877,19 \$ TTC, le tout conformément à sa soumission;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2021-25, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 119

4.10 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour les inspections télévisées d'égout pour 2024 (IM2024-07) - Can-explore Inc.

ATTENDU QUE le Service du génie doit, avant de commencer les travaux, évaluer l'état des conduites d'égouts des rues répertoriées dans le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 ainsi que certaines rues transversales du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres sur invitation écrite IM2024-07 relatif à des services d'inspections télévisées des conduites d'égout, trois sociétés ont soumissionné;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Can-explore Inc., le contrat IM2024-07 relatif à la fourniture de services d'inspections télévisées des conduites d'égout pour l'année 2024, pour un montant global de 77 350,58 \$ TTC, conformément à sa soumission conforme ouverte le 23 février 2024;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la société Can-explore Inc. au montant global de 77 350,58 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 415 00 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 120

4.11 Octroi de contrat de services professionnels - Diagnostic et bonification de la base de données relative à la gestion des matières résiduelles des ICI (industries, commerces et institutions) sur le territoire de la Cité de Dorval - Stratzer conseils inc.

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2203 115 adoptée le 21 mars 2022, le Conseil a octroyé à la société Stratzer conseils inc., un contrat relatif à une caractérisation des matières résiduelles et à l'accompagnement stratégique pour l'optimisation de la performance en gestion des matières résiduelles sur son territoire;

ATTENDU QUE la Cité souhaite dresser un portrait plus complet des matières résiduelles générées sur son territoire afin de mieux répondre aux enjeux liés à la gestion de ces matières et ainsi rencontrer les obligations du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

ATTENDU l'offre de service du 29 août 2023 de la société Stratzer conseils inc. concernant la bonification de la base de données relative à la gestion des matières résiduelles des ICI (industries, commerces et institutions) sur le territoire de la Cité de Dorval;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société Stratzer conseils inc., le contrat de services professionnels relatif au diagnostic complet et à la bonification de la base de données relative à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Cité de Dorval, au montant global de 54 059,00 \$ TTC, conformément à son offre de service du 29 août 2023;

D'AUTORISER le directeur adjoint du Service des travaux publics à signer l'offre de services;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 452 10 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 121

4.12 Octroi de contrat de services professionnels - Contrat de présentation d'un spectacle d'animation - Parcours hanté pour Halloween 2024 - PPS CANADA

ATTENDU QUE le samedi 26 octobre 2024, la Cité de Dorval organise le « Parcours hanté » au Centre Communautaire Sarto-Desnoyers (CCSD) dans le cadre de sa programmation d'Halloween;

ATTENDU le contrat de présentation d'un spectacle en date du 14 décembre 2023, proposé par PPS CANADA, pour un montant global de 25 294,50 \$ TTC;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer le contrat de présentation d'un spectacle relatif au parcours hanté pour Halloween qui se déroulera le 26 octobre 2024;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la société PPS CANADA pour les services d'animation, pour un montant global de 25 294,50 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 70 450.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 122

4.13 Octroi de contrat de services professionnels - Contrat de production de spectacles pyrotechniques pour la Fête nationale et la fête du Canada pour l'année 2024 - 398 3200 Canada Inc. (APOGÉE)

ATTENDU QUE la Cité de Dorval organise et produit deux évènements dans le cadre des festivités de la Fête nationale et de la fête du Canada;

ATTENDU QUE la société 398 3200 Canada Inc. (APOGÉE) est détentrice des permis et autorisations nécessaires pour la manipulation, l'installation et la mise en marche de pièces pyrotechniques et qu'elle est la seule à pouvoir fournir une barge allant sur l'eau;

ATTENDU les conventions de services datées du 1^{er} février de Apogée;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice des loisirs et de la culture à signer les conventions de service datées du 1^{er} février 2024 relatives à la production de spectacles pyrotechniques pour les festivités du 24 juin et du 1^{er} juillet 2024;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la société 398 3200 Canada Inc. (APOGÉE) pour la production de spectacles pyrotechniques, au montant global de 27 594,00 \$ TTC, aux conditions stipulées dans les conventions de service;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 70 450.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Christopher von Roretz et Pascal Brault prennent la parole successivement pour apporter des précisions.

Les conseillers Christopher von Roretz et Pascal Brault votent contre cette résolution.

CM2403 123

4.14 Octroi de contrat de services professionnels - Animation d'un jardin collectif au parc Royal-Dixie - Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)

ATTENDU QUE les services d'animation pour le nouveau jardin collectif du parc Royal-Dixie assureront le bon démarrage de celui-ci;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) accompagne la Cité de Dorval dans le projet de jardin collectif depuis le tout début;

ATTENDU QUE le GRAME a été approché pour assister la Cité dans la mobilisation des citoyens, la création d'un comité de participants, la plantation participative et l'animation de ce jardin pendant l'année 2024;

ATTENDU l'offre de services pour l'animation d'un jardin collectif du GRAME datée du 27 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'organisme sans but lucratif GRAME, un contrat relatif à des services d'animation du nouveau jardin collectif du parc Royal-Dixie, au montant de 44 680,00 \$ non taxable;

D'AUTORISER la directrice des loisirs et de la culture à signer l'offre de services pour l'animation d'un jardin collectif préparée par le GRAME et datée du 27 octobre 2023;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 52 450.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette résolution.

CM2403 124

4.15 Octroi de contrat de services professionnels - Service d'un enviroconseiller en vue de gérer le service de ligne verte pour 2024 - Solutions Alternatives Environnement Inc. (SAE)

ATTENDU QUE les services de la Ligne verte sont offerts aux citoyens et citoyennes de la Cité de Dorval depuis 20 ans;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval désire continuer de faire appel aux services d'un enviroconseiller pour offrir la Ligne verte aux citoyens et citoyennes de Dorval pour l'année 2024;

ATTENDU le Règlement n° RCM-96-2023 sur l'utilisation des pesticides et des engrais entré en vigueur le 27 mars 2023;

ATTENDU QU'il est recommandé de conserver la société Solutions Alternatives Environnement Inc. (SAE) afin de maintenir le suivi des dossiers des années précédentes;

ATTENDU l'offre de services de SAE datée du 27 février 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société Solutions Alternatives Environnement inc. (SAE), le contrat de fourniture des services d'un enviroconseiller en vue de gérer le service de ligne verte, offert par la Cité de Dorval à ses citoyens, au montant de 39 942,32 \$ TTC, conformément à son offre de service du 27 février 2024;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la société Solutions Alternatives Environnement inc. (SAE) pour l'année 2024, au montant de 39 942,32 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 610 12 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 125

4.16 Octroi de contrat de services professionnels - Service d'apiculture urbaine - Installation et entretien des ruches - Alvéole Montréal Inc.

ATTENDU QUE le Conseil souhaite intéresser la population dorvaloise à la biologie des insectes sociaux, à l'importance des pollinisateurs au sein des écosystèmes et à l'agriculture urbaine;

ATTENDU QUE deux (2) ruches seront installées au centre sportif Westwood et deux (2) hôtels à abeilles sauvages sur le toit de la bibliothèque de Dorval;

ATTENDU les offres de services de la société Alvéole Montréal Inc. datées du 29 novembre 2023 et du 23 février 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société Alvéole Montréal Inc. un contrat de service d'apiculture urbaine pour un montant total de 16 040,58 \$ TTC, conformément à ses offres de services;

D'AUTORISER la directrice des loisirs et de la culture à signer les offres de services de la société Alvéole Montréal Inc. datées du 29 novembre 2023 et du 23 février 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 52 450.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 126

4.17 Octroi de contrat de services professionnels - Prévention et intervention en travail de rue et de milieu auprès des jeunes et des personnes vulnérables dans la Cité de Dorval - Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)

ATTENDU QUE les services de prévention et d'intervention en travail de rue sont positifs pour la communauté de la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) accompagne la Cité de Dorval dans les services de prévention, d'intervention et de formation depuis plusieurs années;

ATTENDU l'offre de services de l'organisme AJOI pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'organisme sans but lucratif Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI), un contrat pour des services de prévention et d'intervention en travail de rue pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 novembre 2024, au montant total de 33 787,00 \$ non taxable en don restreint, conformément à son offre de services;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 210 10 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 127

4.18 Octroi de contrat de services professionnels – Support à la rédaction d'appel d'offres pour les études d'îlots de chaleur / inondations, plans et devis - Programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Les Ateliers UBLO

ATTENDU QUE le Programme OASIS vise à augmenter la résilience des communautés québécoises face aux vagues de chaleur et aux précipitations abondantes plus longues, plus intenses et plus fréquentes. À cette fin, le Programme soutient financièrement les organismes municipaux et les communautés autochtones dans la planification, la réalisation et la pérennisation de projets de verdissement dans les collectivités québécoises;

ATTENDU QUE les Ateliers UBLO ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de la demande de subvention et ont démontré leur expertise dans des projets similaires par le passé;

ATTENDU QUE l'implication des Ateliers UBLO a été primordiale dans la confirmation de l'accord de l'aide financière par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour identifier et mitiger les risques liés aux îlots de chaleur et aux précipitations intenses;

ATTENDU QUE grâce à leur support dans le dossier, une subvention d'une valeur de 1 289 484 \$ a été obtenue pour le projet « La Cité de Dorval : territoire résilient », soumis dans le cadre du programme OASIS;

ATTENDU QUE la connaissance approfondie du dossier par les Ateliers UBLO facilitera grandement la réalisation réussie du projet;

ATTENDU QUE la Cité souhaite s'assurer de l'avancement des étapes présentées dans la demande de subvention en assurant une cohésion avec ce qui fut soumis;

ATTENDU QUE des objectifs non reliés au prix, dont notamment le développement durable ou l'économie sociale sont visés par le contrat et que le degré d'expertise du fournisseur dans le domaine visé et/ou sa capacité et sa disponibilité pour exécuter le

contrat dans les délais requis sont d'importance majeure pour assurer l'efficience et l'efficacité des opérations de la Cité;

ATTENDU l'offre de service des Ateliers UBLO;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER aux Ateliers UBLO, le contrat relatif au support à la rédaction d'appel d'offres pour les études d'îlots de chaleur / inondations, plans et devis, au montant global de 95 980,73 \$ TTC, pour une année de services afin de réaliser les activités inscrites au tableau officiel de la subvention pour le volet 1 de l'année 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 320 25 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 128

4.19 Octroi de contrat - Services professionnels en design universel – Projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore - Société Logique

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2310 439 adoptée le 23 octobre 2023, le Conseil a adjugé à la société Stantec Experts-conseils ltée le contrat IM2023-24 d'élaboration de concept, de conception, de coordination et de surveillance dans le cadre du projet de la revitalisation du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore entre les avenues Dorval et Saint-Charles;

ATTENDU QU'afin d'évaluer et d'intégrer adéquatement le concept de design universel dans le projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore, le Service du génie a demandé une offre de service à la Société Logique, un organisme à but non lucratif qui a comme mission de promouvoir le design universel et d'intervenir dans la création d'environnements universellement accessibles;

ATTENDU l'offre de services professionnels de Société Logique du 27 février 2024;

ATTENDU QUE les services de Société Logique viendraient bonifier les services offerts par l'équipe de conception en assurant une expérience accessible et inclusive pour l'ensemble des usagers du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'organisme à but non lucratif Société Logique, le contrat de services professionnels en design universel pour le projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore, au montant global de 34 031,31 \$ TTC, conformément à son offre de service du 27 février 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 90 000, projet 2020-19, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 129

4.20 Octroi de contrat de services professionnels - Accompagnement en plantation d'arbres et verdissement des terrains privés, d'institutions, de commerces et d'industries (ICI) pour 2024 - Programmes Ensemble On Verdit (EOV) et ICI on verdit - GRAME

ATTENDU QUE la Cité souhaite favoriser le verdissement des terrains privés, d'institutions, de commerces et d'industries (ICI) et les plantations résidentielles sur son territoire;

ATTENDU QUE la Cité sollicite l'aide de l'organisme à but non lucratif Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) pour rencontrer ses objectifs de verdissement et d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) auprès de ses citoyens.

ATTENDU QUE le contrat a pour objet également de fournir un accompagnement pour les campagnes et programmes de verdissement suivants :

- Ensemble On Verdit (EOV) - Programme voué au remplacement des arbres abattus et aux nouvelles plantations;
- ICI on verdit - Programme voué à de nouvelles plantations dans les ICI du territoire.

ATTENDU l'offre de services du GRAME en date du 16 janvier 2024;

ATTENDU QU'un mandat peut être octroyé de gré à gré à un OBNL en vertu de l'article 573.3 alinéa 1 par. 2.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'organisme sans but lucratif GRAME, un contrat d'accompagnement en plantation d'arbres et verdissement des terrains privés, d'institutions, de commerces et d'industries (ICI), pour l'année 2024, pour un montant ne dépassant pas 200 000 \$ non taxable, conformément à son offre de service du 16 janvier 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 54 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 130

4.21 Octroi de mandat - Dossier de cour No. 500-17-129092-246 - Cabinet d'avocats BurELLE avocate

ATTENDU la demande introductive d'instance en injonction permanente et en indemnité (dossier de cour No. 500-17-129092-246) reçue le 8 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le cabinet d'avocats BurELLE avocate, afin de représenter la Cité de Dorval dans le dossier de la cour No. 500-17-129092-246 et de déposer une demande reconventionnelle en prescription acquisitive;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 610 11 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 131

4.22 Modification de contrat - Appel d'offres public TP 2020-21 relatif à la gestion, l'entretien, l'opération et l'exploitation du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD) - Frais d'entretien divers pour le maintien des actifs du CASD - Opsis Gestion d'infrastructures Inc.

ATTENDU QUE par résolution numéro 2011 400 adoptée le 16 novembre 2020, le Conseil a adjugé à la société Opsis Gestion d'infrastructures Inc. le contrat relatif à la gestion, l'entretien, l'opération et l'exploitation du complexe aquatique et sportif de Dorval (CASD) pour une durée de trois (3) années;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien additionnels pour le maintien des actifs non prévus au contrat sont requis au CASD;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER une commande de 35 000,00 \$ TTC à la société Opsis Gestion d'infrastructures Inc., pour des travaux d'entretien divers et de remplacement d'équipements, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 44 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 132

4.23 Demandes de prix - Octroi de contrat - Fourniture d'un corrélateur acoustique pour la détection de fuites d'eau - Aqua Data inc.

ATTENDU QUE l'acquisition d'un corrélateur acoustique de détection de fuites augmentera la précision de la localisation, améliorera la planification des travaux de la Division aqueduc du Service des travaux publics et réduira considérablement le temps d'attente de réparation de bris d'aqueduc;

ATTENDU QUE suite à des demandes de prix, deux sociétés ont fourni des prix pour la fourniture d'un corrélateur acoustique pour la détection de fuites d'eau;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société Aqua Data inc., ayant soumis le meilleur prix, le contrat relatif à la fourniture d'un corrélateur acoustique pour la détection de fuites d'eau, pour un montant global de 17 004,80 \$ TTC, conformément à sa soumission du 20 février 2024;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la société Aqua Data inc., d'un montant global de 17 004,80 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 413 00 649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 133

4.24 Demandes de prix - Octroi de contrat - Location de jeux gonflables pour la Fête nationale et la fête du Canada 2024 - Mira Amusement

ATTENDU QUE suite à des demandes informelles de prix pour la location de jeux gonflables dans le cadre des festivités de la Fête nationale et de la fête du Canada au parc du Millénaire, trois (3) sociétés ont fourni des prix;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à la société Mira Amusement, ayant soumis le meilleur prix, le contrat relatif à la location de jeux gonflables et la supervision de ceux-ci pour la Fête nationale et la fête du Canada 2024, pour un montant total de 15 999,98 \$ TTC, conformément à ses soumissions du 21 février 2024;

D'AUTORISER l'émission d'un bon de commande à la société Mira Amusement pour un montant total de 15 999,98 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 70 450.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 134

4.25 Renouvellement de contrat 2024 - Rinçage unidirectionnel et recherche de fuites sur le réseau aqueduc (TP2020-26) - Simo Management inc.

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2012 456 adoptée le 14 décembre 2020, le Conseil a adjugé à la société Simo Management inc., le contrat relatif au rinçage unidirectionnel et la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc assorti de quatre (4) options de renouvellement, au montant global de 46 117,39 \$ TTC, pour l'année 2021;

ATTENDU la résolution CM2202 064 du 21 février 2022 autorisant le premier renouvellement du contrat pour l'année 2022, au montant de 48 423,26 \$ TTC (ajustement selon l'indice du prix à la consommation);

ATTENDU les résolutions CM2302 071 et CM2303 117 du 20 février 2023 et du 20 mars 2023 autorisant le deuxième renouvellement du contrat pour l'année 2023, au montant de 51 619,20 \$ TTC;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exercer la troisième option de renouvellement pour 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER pour l'année 2024, le contrat TP2020-26 relatif au rinçage unidirectionnel et la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc, adjudgé à la société Simo Management inc., au montant de 53 425,87 \$ TTC (ajustement selon l'indice du prix à la consommation);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 413 00 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 135

4.26 Renouvellement d'entente 2024 - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM - Aide à la rédaction de devis technique d'appels d'offres - Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2011 392 adoptée 16 novembre 2020, le Conseil a autorisé la signature d'une entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'utilisation des services d'aide à la rédaction de devis d'appels d'offres et autres services d'expertise technique offerts par la FQM, pour un montant ne dépassant pas 50 000,00 \$ TTC, pour l'année 2021;

ATTENDU la résolution numéro CM2204 171 adoptée le 19 avril 2022 autorisant le renouvellement de l'entente avec la FQM, pour un montant ne dépassant pas 50 000,00 \$ TTC, pour l'année 2022;

ATTENDU la résolution numéro CM2304 165 adoptée le 17 avril 2023 autorisant le renouvellement de l'entente avec la FQM, pour un montant ne dépassant pas 50 000,00 \$ TTC, pour l'année 2023;

ATTENDU QU'un montant additionnel de 6 200,37 \$ TTC a été autorisé pour l'année 2023 par décision déléguée;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour un montant total de 75 000,00 \$ TTC, pour l'année 2024;

D'AUTORISER les directeurs des Travaux publics, du Génie et des Loisirs et Culture à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 320 11 419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FINANCE ET ADMINISTRATION

CM2403 136

5.1 Dépôt du rapport annuel du trésorier d'élection - Année 2023

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le trésorier dépose devant le Conseil le rapport sur les activités de financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier 2023.

CM2403 137

5.2 Dépôt de la liste des remboursements autorisés des dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Cité de Dorval

Conformément au troisième alinéa de l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et à l'article 21 du Règlement RCM-92-2022 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Cité de Dorval, est déposée devant le Conseil une liste des remboursements autorisés des dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Cité de Dorval au cours de l'exercice financier précédent, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

CM2403 138

5.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Conformément à l'article 7.4 du Règlement RCM-30-2009 en matière de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 29 février 2024 est déposée au Conseil.

CM2403 139

5.4 Déficit du financement fédéral des infrastructures municipales par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons construire au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût des infrastructures municipales requises s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état des infrastructures municipales *existantes* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructures qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructures à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada autrement connu sous le nom de Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est en renégociation, et le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (TECQ), anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de deux milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

ATTENDU QUE dans le cadre de la TECQ, la Cité de Dorval a reçu un montant total de 9 158 985 \$ entre 2021 et 2023 afin d'entretenir certaines infrastructures essentielles;

ATTENDU QUE la subvention TECQ est fondamentale et vitale pour assurer le maintien et l'amélioration des infrastructures de la Cité de Dorval et qu'en l'absence d'une telle subvention, les infrastructures tomberaient en décrépitude;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

- **QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (TECQ) demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructures;
- **QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructures qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- **QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 140

5.5 Modification de la résolution CM2111 440 - Délégations des membres du conseil auprès de divers organismes - Décembre 2021 à novembre 2025 - Ajout de l'organisme Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) à la liste des organismes

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2111 440 adoptée le 22 novembre 2021, le Conseil a autorisé les membres du conseil à représenter la Cité de Dorval auprès de vingt-six (26) organismes durant leur mandat de quatre (4) ans se terminant en novembre 2025;

ATTENDU QUE la Cité est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) depuis 2023 et souhaite demeurer impliquée auprès de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER l'« Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) » à la liste des organismes mentionnés dans la résolution CM2111 440;

D'INCLURE les dépenses inhérentes encourues dans le cadre de la participation des conseillers à des événements de l'AVGLSL au montant que le trésorier est autorisé à leur rembourser sur présentation des pièces justificatives, soit un montant total de 10 000 \$ annuellement pour l'ensemble des conseillers pour représenter la Cité auprès des vingt-sept (27) organismes décrits au dossier décisionnel 2024-03-016042;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 110 00 310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 141

5.6 Participation au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) tiendra son congrès annuel et salon professionnel du 6 au 9 juin 2024 à Calgary, Alberta;

ATTENDU QU'il sera bénéfique pour le maire Marc Doret et les conseillers Nicole Duchastel, Paul Trudeau, Robert Le Sage, Christopher von Roretz et Jean-François Leroux d'y participer pour se doter d'outils permettant de mieux servir la collectivité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire Marc Doret et les conseillers Nicole Duchastel, Paul Trudeau, Robert Le Sage, Christopher von Roretz et Jean-François Leroux à participer au Congrès annuel et au salon professionnel de la FCM qui se tiendra à Calgary, Alberta du 6 au 9 juin 2024;

D'AUTORISER le trésorier à leur rembourser le coût d'inscription au montant de 1 178,10 \$ TTC chacun, ainsi que les frais de transport, de repas, d'hébergement et autres coûts liés à leur participation, sur présentation des pièces justificatives;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 110 00 457.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 142

5.7 Fédération canadienne des municipalités - Appui à la candidature du maire Marc Doret à titre de membre du Conseil national d'administration de la FCM

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil national d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités, de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le 87^e Congrès annuel et salon professionnel AC 2024 de la FCM se tiendra à Calgary du 6 au 9 juin 2024, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil national d'administration de la FCM;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la candidature de monsieur le maire Marc Doret, comme membre du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le mandat 2024-2025 à titre de représentant au siège réservé à une municipalité située sur l'île de Montréal mais ne faisant pas partie de la Ville de Montréal;

D'AUTORISER le trésorier à rembourser à monsieur Marc Doret, les coûts liés à sa participation aux réunions du Conseil national d'administration de la FCM, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette résolution.

CM2403 143

5.8 Autorisation de dépenses - Paiement de diverses réclamations

ATTENDU QUE le Service des affaires juridiques et du greffe a procédé à l'analyse de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des réclamations décrites au rapport de l'assistante-greffière pour la période du 6 février au 4 mars 2024 totalisant un montant de 3 421,65 \$ non taxable;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 144

5.9 Approbation des virements budgétaires - Service des travaux publics

ATTENDU QUE des virements budgétaires sont requis par le Service des travaux publics afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les virements aux postes budgétaires tels que décrits à la liste des virements du 1^{er} au 29 février 2024 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 145

5.10 Programme Rénovation Québec 2023-2024 – Volet maisons lézardées - 445, avenue Starling

ATTENDU la résolution CM2301 016 du 23 janvier 2023 autorisant l'adhésion de la Cité de Dorval au programme Rénovation Québec 2023-2024 – Volet maisons lézardées de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU l'adoption du Règlement RCM-85-2021 sur l'instauration du programme Rénovation Québec « Volet maisons lézardées »;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec rembourse à la Cité 50 % du montant versé aux citoyens dans le cadre de ce programme jusqu'à concurrence de 6 250 \$;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la somme de 12 500 \$ aux propriétaires du 445, avenue Starling pour des travaux effectués dans le cadre du programme des maisons lézardées, dont 6 250 \$ est le montant financé par la Cité de Dorval;

D'IMPUTER la somme de 6 250 \$ au poste budgétaire 02 639 02 996 et le solde sera financé par un transfert du PRQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 146

5.11 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'octroi d'une aide financière aux organismes suivants :

- AMCAL au montant de 500 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- NOVA l'ouest de l'île au montant de 1 000 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996;
- FONDATION DE L'HÔPITAL LACHINE au montant de 3 500 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310;
- ROYAL CANADIAN LEGION au montant de 9 500 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996;
- RICOCHET au montant de 450 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 147

5.12 Autorisation d'aide financière - Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval - Marianne Vandette

ATTENDU QUE le 21 novembre 2019, le « Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval » a été créé, avec pour mission de venir en aide aux citoyens et citoyennes de Dorval de tout âge, dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs et de contribuer au développement des parcs de la Cité;

ATTENDU la demande d'aide financière datée du 23 janvier 2024 au nom de Marianne Vandette, étudiante de l'École secondaire Jean XXIII, afin de financer sa tournée musicale à Barcelone du 29 avril au 7 mai 2023;

ATTENDU la recommandation positive du comité du Fonds d'aide d'autoriser une aide financière pour son voyage culturel et artistique;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'octroi d'une aide financière à Marianne Vandette au montant de 1 587 \$ pour financer le voyage culturel et artistique à Barcelone en 2023;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 702 90 996, financé par une affectation du fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 148

5.13 Disposition de véhicules, d'équipements et de matériel informatique

ATTENDU les résultats des appels d'offres n° 23-0658 et 23-0534;

ATTENDU QUE le VUS Ford Escape no 93 n'a pas trouvé preneur lors du lancement de l'appel d'offres n° 23-0534 sur le site du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE le paiement de la fourgonnette Chevrolet Express n° 22 ainsi que du godet (ancien BOBCAT # 408) n'a pas eu lieu dans le délai de sept (7) jours et que le CAG a procédé de nouveau à la publication de ces lots avec l'accord de la Cité;

ATTENDU QUE le souffleur à neige n'était pas inclus dans l'échange de l'ancien Bobcat n° 408, qu'il ne répond plus aux besoins de la Cité et qu'il faut s'en départir;

ATTENDU QUE le Service informatique désire disposer d'équipements désuets qui ne répondent plus aux besoins de la Cité;

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé la disposition de biens usagés conformément aux résolutions CM2302 082, CM2308 363 et CM2312 553;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la vente des biens énumérés dans le dossier décisionnel 2024-03-016043, aux adjudicataires et aux montants tels que soumis;

D'AUTORISER la disposition ultime (rebuts) des articles qui n'ont pas trouvé preneur et qui ne répondent plus aux besoins de la Cité de Dorval, qui sont obsolètes ou brisés, de façon écoresponsable et conformément à l'énoncé de la Politique de disposition de biens de la Cité de Dorval;

D'AUTORISER la cheffe de section - Ressources matérielles à prendre les mesures requises auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. URBANISME

CM2403 149

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 26 février 2024

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2024 est déposé aux membres du conseil.

CM2403 150

6.2 Dépôt du procès-verbal du comité d'étude des demandes de démolition du 20 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 du comité d'étude des demandes de démolition pour l'immeuble suivant est déposé aux membres du conseil :

- 725, boulevard Pine-Beach, cadastre 1 520 407.

CM2403 151

6.3 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis et certificats émis – février 2024

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil :

- Liste des permis et certificats généraux émis pour le mois de février 2024;

- Rapport comparatif progressif des permis et certificats émis pour les mois de février 2023 et 2024.

CM2403 152

6.4 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA-2024-0010 - 940, chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouvent dans le cas contraire;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0010 concernant la propriété située au 940, chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore visant à autoriser un projet de transformation d'un bâtiment patrimonial résidentiel (nouveau revêtement de la toiture);

ATTENDU QUE la modification apportée au matériau composant la toiture ne répond ni à l'ensemble des objectifs prévus à l'article 34 du Règlement RCM-60C-2015 ni au critère énoncé à l'article 35 a) du Règlement précité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur ladite demande lors de sa réunion du 26 février 2024 et recommande à l'unanimité au Conseil de rejeter la demande de PIIA-2024-0010 d'un projet de remplacement d'un revêtement de toiture en cèdre par de la tôle baguette telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

DE DÉSA approuver les plans à l'appui de la demande de PIIA-2024-0010 visant le remplacement du bardeau de cèdre par de la tôle à baguette dans le cadre du projet de transformation d'un bâtiment patrimonial résidentiel (nouveau revêtement de la toiture) au 940, chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore, pour les raisons évoquées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 153

6.5 Demande de dérogation mineure DM-2023-0046 - 502, boulevard Graham

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2023-0046 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 502, boulevard Graham;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge de recul latérale de 6 mètres à 4,16 mètres afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 1 du procès-verbal du 5 février 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2023-0046 telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2023-0046 relative à l'immeuble situé au 502, boulevard Graham, afin d'autoriser la réduction de la marge latérale de 6 mètres à 4,16 mètres pour permettre la construction d'une maison unifamiliale, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 154

6.6 Demande de dérogation mineure DM-2023-0054 - 1721, avenue Parkfield

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2023-0054 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 1721, avenue Parkfield;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge latérale de 1,5 mètre à 0,9 mètre afin de permettre la construction d'un garage intégré à une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 2 du procès-verbal du 5 février 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2023-0054 telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2023-0054 relative à l'immeuble situé au 1721, avenue Parkfield, afin d'autoriser la réduction de la marge latérale de 1,5 mètre à 0,9 mètre pour permettre la construction d'un garage attaché, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 155

6.7 Demande de dérogation mineure DM-2023-0056 - 1590, place Hutchins

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2023-0056 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 1590, place Hutchins;

ATTENDU QU'afin de régulariser les empiètements dans les marges d'une habitation unifamiliale existante, la demande de dérogation mineure vise :

- Autoriser la réduction de la marge avant de 6 mètres à 2,76 mètres, de la marge latérale de 6 mètres à 4,51 mètres et de la marge arrière de 7,60 mètres à 2 mètres;
- Autoriser l'empiètement d'un escalier dans la marge de recul arrière de 7,6 mètres à 1,37 mètre.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 5 du procès-verbal du 5 février 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2023-0056 relative à l'immeuble situé au 1590, place Hutchins, afin d'autoriser la réduction de la marge avant de 6 mètres à 2,76 mètres, de la marge latérale de 6 mètres à 4,51 mètres, de la marge de recul arrière de 7,6 mètres à 2 mètres et de l'empiètement de l'escalier dans la marge de recul arrière de 7,6 mètres à 1,37 mètre, le tout conformément aux documents déposés au soutien de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 156

6.8 Demande de dérogation mineure DM-2023-0057 - 370, avenue Dawson

ATTENDU la demande de dérogation mineure DM-2023-0057 au Règlement de zonage RCM-60A-2015 relative à l'immeuble situé au 370, avenue Dawson;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge latérale de 2,10 mètres à 2,05 mètres afin de régulariser l'empiètement dans la marge latérale d'une habitation unifamiliale existante;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, au point 4 du procès-verbal du 5 février 2024, recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2023-0057 telle que présentée;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité;

ATTENDU l'absence d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-2023-0057 relative à l'immeuble situé au 370, avenue Dawson, afin d'autoriser la réduction de la marge latérale de 2,10 mètres à 2,05 mètres telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DIVERS PROJETS

CM2403 157

7.1 Résolution d'appui à un scénario de division du territoire en six districts électoraux - Élections municipales du 2 novembre 2025

Ce point a été retiré de l'ordre du jour au moment de son adoption.

CM2403 158

7.2 Modifications des critères d'éligibilité du Service d'aide en impôt offert par la Division de l'assistance communautaire

ATTENDU QUE la Division de l'assistance communautaire offre le Service d'aide en impôt - programme des bénévoles aux citoyens qui ont besoin d'assistance pour remplir leurs déclarations de revenus et qui n'ont pas les moyens de recourir à des services professionnels;

ATTENDU QUE Revenu Québec suggère des critères d'admissibilité basés sur le revenu, soit 35 000 \$ pour une personne seule et 45 000 \$ pour un couple;

ATTENDU QUE depuis 2022, les critères d'admissibilité utilisés par l'Assistance communautaire sont inférieurs à ceux recommandés par Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AJUSTER les critères actuels basés sur le revenu afin qu'ils soient en adéquation avec ceux recommandés par Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RESSOURCES HUMAINES

CM2403 159

8.1 Autorisation de signature - Convention collective de travail des employés professionnels pour la période 2019-2027 - Syndicat de Teamsters Québec (Local 1999) des professionnels de Dorval

ATTENDU QUE la convention collective de travail des employés professionnels de la Cité de Dorval est échue depuis décembre 2018;

ATTENDU QUE suite aux négociations, une entente de principe est intervenue entre les parties relativement à l'ensemble des conditions prévues à la convention collective de travail;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les représentants de la Cité et le maire à signer la convention collective de travail entre la Cité et le Syndicat de Teamsters Québec (Local 1999) des professionnels de Dorval, selon les termes de l'entente de principe convenue entre les parties dans le cadre des négociations, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 160

8.2 Autorisation de paiement des ajustements - Maintien de l'équité salariale des employés cols blancs pour la période entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2020

ATTENDU QUE le maintien de l'équité salariale est un exercice qui vise à s'assurer qu'aucun écart salarial discriminatoire ne s'est recréé depuis le dernier exercice d'équité salariale;

ATTENDU QUE le maintien de l'équité salariale doit être effectué tous les cinq (5) ans;

ATTENDU les travaux du Comité de maintien de l'équité salariale des employés cols blancs pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE les événements survenus ont pu générer des écarts salariaux qui ont augmenté ou diminué au cours de la période visée par l'évaluation du maintien, générant ainsi des montants forfaitaires pour une période donnée;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des ajustements qui représentent les écarts salariaux depuis les derniers travaux du maintien d'équité salariale pour les employés cols blancs;

D'AUTORISER le versement de toute somme due pour la période entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2020 sous forme de somme forfaitaire. Des intérêts simples de 5% seront calculés et ajoutés sur les montants;

DE FINANCER cette dépense par le fonds d'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 161

8.3 Nomination au poste de cheffe de division - Affaires immobilières et greffière adjointe - Service des affaires juridiques et du greffe - Madame Louiza Sadoun

ATTENDU QUE le poste de Cheffe de division - Affaires juridiques et greffière adjointe est actuellement vacant;

ATTENDU les démarches de dotation effectuées par la Division des ressources humaines et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

DE MODIFIER le poste de Cheffe de division - Affaires juridiques et greffière adjointe par le poste de Cheffe de division - Affaires immobilières et greffière adjointe;

DE NOMMER Me Louiza Sadoun, actuellement titulaire du poste d'assistante-greffière, au poste de Cheffe de division - Affaires immobilières et greffière adjointe (cadre classe 5);

D'AUTORISER la Division des ressources humaines à modifier la structure organisationnelle du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 162

8.4 Embauche d'un superviseur en sécurité publique - Service des affaires juridiques et du Greffe, Division de la sécurité publique

ATTENDU les démarches de recrutement et de sélection des candidats effectuées par la Division des ressources humaines en vue du comblement du poste de superviseur(e) en sécurité publique au Service des affaires juridiques et du Greffe;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Francis Labelle à titre de superviseur en sécurité publique au Service des affaires juridiques et du greffe, à compter du 2 avril 2024, et ce, sujet à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 163

8.5 Embauche d'une conseillère spéciale temporaire en sécurité publique - Service des affaires juridiques et du greffe, Division de la sécurité publique

ATTENDU QUE dans le but d'offrir du soutien au nouveau superviseur en sécurité publique et de développer la Division de la sécurité publique de la Cité de Dorval, l'embauche d'une conseillère spéciale est cruciale;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'embauche de madame Geneviève Paquette à titre de conseillère spéciale en sécurité publique à une date qui reste à être déterminée et ce, pour une durée d'environ 23 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 164

8.6 Confirmation de permanence au poste d'agente culturelle - Service des loisirs et de la culture, Division bibliothèque et culture - Madame Chelsea Doret

ATTENDU QUE madame Chelsea Doret a complété à la satisfaction de sa supérieure sa période de probation au poste d'agente culturelle au Service des loisirs et de la culture, Division bibliothèque et culture;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER, à compter rétroactivement du 21 février 2024, la nomination permanente de madame Chelsea Doret au poste d'agente culturelle pour le Service des loisirs et de la culture, Division bibliothèque et culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant l'adoption de la présente résolution, le maire fait la lecture du deuxième alinéa de l'article 328 de la Loi sur les cités et villes qui dispose que le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les

référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), ou si le fait de voter est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la municipalité.

Le maire précise également qu'il a quitté le caucus lors des délibérations sur ce point le 11 mars dernier.

Par conséquent, il invoque son droit de s'abstenir de voter sur cette résolution.

CM2403 165

8.7 Confirmation de permanence au poste de technicien en informatique - Services administratifs, Division technologie de l'information - Monsieur Alaa Eddine Zeggada

ATTENDU QUE monsieur Alaa Eddine Zeggada a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de technicien en informatique aux Services administratifs, Division technologie de l'information;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER, à compter rétroactivement du 11 mars 2024, la nomination permanente de monsieur Alaa Eddine Zeggada au poste de technicien en informatique aux Services administratifs, Division technologie de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 166

8.8 Confirmation de permanence au poste de directrice des communications et des relations avec les citoyens - Service des communications - Madame Annick Charest

ATTENDU QUE madame Annick Charest a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de directrice des communications et des relations avec les citoyens;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER, à compter du 18 mars 2024, la nomination permanente de madame Annick Charest au poste de directrice des communications et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 167

8.9 Mesure disciplinaire - Employé #3090

ATTENDU la recommandation du directeur général annexée en pièce jointe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER une suspension sans solde de cinq (5) jours ouvrables de l'employé #3090 pour les motifs exprimés dans le rapport joint, les dates de suspension restant à être fixées au moment opportun par son supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2403 168

8.10 Congédiement administratif - Salarié #29165

ATTENDU la recommandation du directeur général annexée en pièce jointe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER le congédiement administratif du salarié #29165 effectif en date du 6 février 2024, pour les motifs exprimés dans la recommandation ci-jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CM2403 169

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée. Il est 22h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE